AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 28-4-71 178082

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE" (Tél. 87-18-28 - 87-18-29)
(CHER, INDRE, LOIRET, LOIR-ET-CHER, INDRE-ET-LOIRE, EURE-ET-LOIR)
Sous-Régie de la Protection des Végétaux, 93, rue de Curambourg, 45-FLEURY-LES-AUBRAIS
C. C. P. : ORLÉANS 4.604-25

ABONNEMENT ANNUEL 25 Francs

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

La période pluvieuse qui vient de débuter a favorisé la maturation des périthèces. Les projections d'accospores deviennent de plus en plus nombreuses. Nous sommes donc entrés dans la période la plus critique de la lutte contre les tavelures. La protection des arbres doit être parfaite.

Le développement rapide de la végétation, les pluies parfois abondantes ont fortement réduit l'efficacité du dernier traitement qui devait être effectué au début de cette semaine.

En conséquence, une nouvelle application est conseillée dès que possible ou, au plus tard, au début de la semaine prochaine. En cas de pluies abondantes lessivant un traitement, il sera nécessaire d'effectuer une nouvelle application sans attendre de nouvelles informations de la Station.

OIDIUM DU POMMIER

Les conditions climatiques ont été très favorables à l'OIdium dont les manifestations sont de plus en plus nombreuses dans les vergers contaminés l'année précédente.

Il y a donc lieu de poursuivre la lutte en effectuant un nouveau traitement.

MONILIA DU POMMIER ET DU PRUNIER

Les conditions climatiques deviennent maintenant très favorables à l'évolution de cette maladie. Il y a donc lieu de suivre les indications données dans notre bulletin précédent.

ARAIGNEES ROUGES

Les premières éclosions des oeufs d'hiver ont été observées. Toutefois, il est préférable de n'intervenir que lorsque la majorité des oeufs sera éclose. En conséquence, dans de nombreux vergers, une intervention contre ces ravageurs ne se justifie pas encore.

Un traitement n'est indispensable que dans les cultures où le nombre des larves écloses est suffisamment important pour faire craindre des dégâts sur la jeune végétation (20 à 30 formes mobiles en moyenne par feuille) ou bien dégâts déjà nettement visibles.

En l'absence d'autres ravageurs à détruire, il est préférable d'utiliser un acaricide spécifique étant donné les phénomènes d'accoutumance ou de résistance observés de plus en plus fréquemment dans le cas d'utilisation des acaricides organo-phosphorés à action systémique ou de contact.

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : L. BOUYX

P. 1160

CHENILLES DEFOLIATRICES - PUCERONS - PSYLLES

On assiste à une activité parfois importante de ces ravageurs dans certains vergers.

Il y a donc lieu de surveiller attentivement les cultures afin d'intervenir le cas échéant en tenant compte des indications données dans notre bulletin précédent.

VIGNES

MILDIOU DE LA VIGNE

La période pluvieuse qui vient de débuter peut avoir été à l'origine, dans les situations et sur les cépages les plus précoces, des premières contaminations dont les premières manifestations seront visibles à partir du début du mois de Mai.

Il y aura donc lieu de surveiller ces vignes à partir de cette date et de nous signaler l'apparition des premières taches dans le cadre du concours pour la détection des taches primaires de Mildiou (voir page 4).

BLACK-ROT DE LA VIGNE

Les premières projections d'ascospores viennent d'être observées. Les vignes risquent donc d'être contaminées dès qu'elles arriveront au stade sensible d'une feuille étalée (stade E).

En conséquence, dans toutes les régions où cette maladie a é é observée, il y a lieu de faire un premier traitement sur toutes les vignes ayant atteint le stade E. Dans les vignes à débourrement plus tardif, il y a lieu d'attendre que la majorité des bourgeons arrive à ce stade pour traiter.

Nous signalons que les hybrides producteurs directs peuvent également être contaminés et nous précisons que les contaminations sur feuilles sont toujours dangereuses car elles sont à l'origine des attaques sur grappes.

Dans les communes des départements du Cher, de l'Indre et du Loir-et-Cher contaminées par le Black-Rot, ayant été définies par des arrêtés préfectoraux, les traitements effectués sur cette maladie sont obligatoires sur tous les cépages.

ROT-BRENNER

Dans toutes les régions où l'on redoute cette maladie, il est conseillé d'effectuer un traitement sur toutes les vignes ayant au moins 2 à 3 feuilles étalées en utilisant un produit à base de CUIVRE, de MANEBE, de MANCOZEBE ou un mélange ZINEBE-CUIVRE, aux doses préconisées contre le Mildiou de la vigne.

ACARIOSE DE LA VIGNE

Cette affection se rencontre dans quelques vignobles, toutefois, son identification reste toujours délicate. Le soufre en poudrage donne des résultats contre cette affection en présentant l'avantage d'être également efficace contre l'Oïdium et l'Erinose.

ERINOSE DE LA VIGNE

Cette affection est fréquente dans de nombreux vignobles, dès le départ de la végétation. Lorsque les attaques sont importantes, on peut craindre un dessèchement des jeunes grappes. Les soufrages sont efficaces contre l'Erinose et présentent l'avantage d'avoir une action contre l'Oïdium.

ARAIGNEES ROUGES

Les conditions climatiques ont favorisé les éclosions des oeufs d'hiver d'araignées rouges.

En conséquence, il est conseillé de surveiller attentivement les vignes où l'on redoute ces ravageurs afin d'intervenir le cas échéant en utilisant un des produits conseillés dans la liste qui a été remise à chaque abonné.

CULTURES OLEAGINEUSES

MELIGETHES DU COLZA

Dans les cultures les plus précoces, la pleine floraison est atteinte (50 % des pieds ayant au moins une fleur ouverte ou plus de 100 fleurs par m2). Une intervention contre ce ravageur ne se justifie donc plus.

Cependant, dans certaines cultures plus tardives, notamment en Eure-et-Loir, les colzas n'ont pas toujours atteint ce stade de la pleine floraison. Dans ces cultures un nouveau traitement peut être justifié si l'on dénombre la présence de deux méligèthes en moyenne par hampe florale.

CHARANCON DES SILIQUES

Les premières femelles matures ont été observées.

En conséquence, dans toutes les cultures où la présence de ce ravageur justifie une intervention, il est conseillé d'effectuer un traitement en utilisant un des produits conseillés dans la liste qui a été remise à chaque abonné. Nous insistons sur le fait que seuls les produits reconnus non toxiques pour les abeilles doivent être utilisés pendant la pleine floraison du colza.

Ce traitement est, en général, efficace contre les Cécidomyies des siliques qui font parfois des dégâts importants (présence de nombreux asticots dans les siliques au moment de la maturité).

CULTURES CEREALIERES

TORDEUSE DES CEREALES

(CNEPHASIA pumicana)

Les sorties des chenilles hivernantes ont commencé depuis plus d'un mois. Elles sont devenues beaucoup plus nombreuses depuis le relèvement sensible des températures. Toutefois, elles ne sont pas encore terminées.

Une intervention ne s'impose donc pas dans l'immédiat, les chenilles n'étant pas nuisibles à la végétation des céréales tant qu'elles sont mineuses. Un traitement effectué trop tôt risque de ne plus être efficace contre les dernières chenilles non encore sorties.

Un traitement contre ce ravageur ne doit donc être envisagé que durant la première semaine du mois de Mai. A cette date, toutes les chenilles seront sorties et le traitement aura ainsi sa pleine efficacité. Les matières actives suivantes peuvent être utilisées : OLEO-PARATHION (240 g de Parathion par ha), OLEO-MALATHION (1000 g de MALATHION par ha), PHOSALONE (700 g par ha).

Les observations faites par M. CHAMBON de l'Institut National de la Recherche Agronomique permettent de préciser qu'au dessous de deux chenilles mineuses par 10 pieds en moyenne, le traitement n'est pas rentable. Toutefois, les infestations étant très irrégulières dans les cultures, les sondages devront être effectués sur 250 pieds répartis au hasard dans toute la parcelle où le traitement est envisagé.

Dans les régions où les attaques ont été peu importantes l'année précédente, ce traitement pourra être localisé après sondages en bordure des foyers de dissémination que sont les bois et les boqueteaux.

TOUTES CULTURES

CHENILLES DES NOCTUELLES OU VERS GRIS

Ces ravageurs peuvent faire des dégâts sur de nombreuses cultures notamment sur la vigne et les cultures légumières en dévorant la jeune végétation. Ces chenilles sont très difficiles à détruire car elles sont très résistantes aux insecticides. Seuls les appâts empoisonnés donnent des résultats intéressants. On peut utiliser la formule suivante (quantité pour 1 ha) : - son : 100 kg - eau : 15 à 60 l. et un des produits suivants : CHLORDANE : 400 g - ENDOSULFAN : 200 g - LINDANE : 400 g - TOXAPHENE : 600 g.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,
G. RIBAULT - B. PACQUETEAU

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,
G. BENAS

P 161

CONCOURS POUR LA DETECTION DES FOYERS PRIMAIRES

DE MILDIOU DE LA VIGNE

Il est inutile d'insister sur l'importance de la découverte des premiers foyers de Mildiou. Ils doivent être principalement recherchés dans les situations favorables au développement de la maladie, spécialement les bas-fonds humides où l'eau séjourne à la surface du sol.

Dans chaque département, une prime de 50 Frs et de 30 Frs sera attribuée aux personnes qui auront découvert la première et la deuxième tache de Mildiou.

Les personnes qui auront trouvé ces taches devront les envoyer sous pli affranchi à la Station d'Avertissements Agricoles "CENTRE", 93, rue de Curambourg 45 - FLEURY-LES-AUBRAIS.

Pour que l'envoi arrive en bon état, il est conseillé de placer les feuilles dans un peu de mousse ou de coton hydrophile humide ou dans un sac en matière plastique.

L'envoi devra être accompagné des renseignements suivants :

NOM :.............................. AGE DE LA VIGNE :..............................

PRENOM :.............................. SITUATION DE LA FEUILLE SUR LA SOUCHE (1ère, 2ème, etc...) :..............................

ADRESSE :.............................. SITUATION DU VIGNOBLE : (coteau.............. (plaine.............. (cuvette..............

....

LIEU DE DECOUVERTE DE LA TACHE DE MILDIOU :.............................. IMPORTANCE DE L'ATTAQUE (nombre de taches découvertes) :..............................

DATE :.............................. CEPAGE :..............................

CONCOURS POUR LA DETECTION DES FOYERS PRIMAIRES

DE MILDIOU DE LA POMME DE TERRE

Un concours est ouvert dans chacun des six départements de la Circonscription "CENTRE". Une prime de 50 Frs et de 30 Frs sera attribuée aux personnes qui auront découvert la première et la deuxième tache de Mildiou.

Afin que l'envoi nous parvienne en bon état de conversation, les feuilles devront être envoyées dans un peu de mousse ou de coton hydrophile légèrement humide. Il est déconseillé d'employer les sacs en matière plastique.

L'envoi devra être accompagné des renseignements suivants :

NOM :.............................. VARIETE ATTAQUEE :..............................

PRENOM :.............................. IMPORTANCE DE L'ATTAQUE :..............................

ADRESSE :.............................. TRAITEMENTS EFFECTUES :..............................

DATE :..............